

Règlement du Parc Aventure



Infos

L'entrée dans le Parc Aventure est autorisée pour toutes les personnes à partir de 4 ans, dont les capacités psychologiques et physiques leur permettent une pratique autonome. Les personnes sous l'influence de l'alcool ou de drogues ne sont pas autorisés à grimper.

Avant la pratique, nous recommandons l'utilisation des toilettes, situés dans le bâtiment marron qui se trouvent de l'autre côté de la rue.

Manteaux, sac à dos et gros sac à main peuvent être accrochés sous la terrasse.

Les objets de valeurs peuvent être déposés gratuitement à la caisse et. Tu reçois un badge en échange. En relation avec le "Waldbar" (buvette du Parc), ce badge te permettra de consommer toutes boissons et de ne payer qu'à ton retour en caisse.

- Le matériel de sécurité (baudriller, mousqueton, poulie, et gants) te sont loués pour une durée de trois heures. L'équipement est personnel et ne peut être transmis à quiconque. Si le manque de matériel survient au niveau de la caisse, nous communiquons l'information à la plateforme centrale et attendons dans ce cas un retour ponctuel.
- Fumer ou être à proximité d'un feu de barbecue peut provoquer de dangereux trous de brûlures dans le matériel de sécurité et est pour cette raison interdit.
- Pour raison d'hygiène, le matériel doit être remis au local du Parc avant d'aller aux toilettes.
- Avant de repartir grimper, le port correct du matériel de sécurité doit être contrôlé par notre personnel.
- Les instructions de sécurité et de comportements sont communiqués oralement ou par vidéo. Les personnes ne respectant pas les instructions de sécurité et de comportements ou les consignes du personnel peuvent, sans remboursement, être renvoyés du Parc.
- Tu grimpes pour la deuxième fois cette année, le fait d'accomplir le petit parcours d'instruction suffira.

Securite

- Le personnel contrôle, sur le parcours d'instruction obligatoire, l'utilisation appropriée des mousquetons et de la poulie.
- Avant de franchir la ligne rouge sur le parcours d'instruction, sur la plate-forme centrale ainsi que sur les échelles, un mousqueton doit impérativement être accroché mais aussi verrouillé.

Comportement

- Il faut commencer par un parcours vert.
- Les indications d'âge ainsi que les numéros de parcours donnent un point de repère concernant les niveaux de difficultés attendus.
- Toutefois, pour les bons grimpeurs et après entretien avec la personne du Staff qui se trouve sur la plateforme centrale, ces données strictes peuvent être discutées.
- L'accès est limité à une personne par atelier et à 3 personnes maximum par plateforme.
- A partir du parcours n°9, la hauteur et l'exigence s'accroît. Il n'y a pas de chemin retour dans ces parcours.
- En cas de difficulté, une assistance d'un membre du Staff jusqu'à la prochaine sortie de secours peut être effectuée.
- Le Parcours "Panorama express" est seulement réservé aux grimpeurs qui auront accomplis complètement un parcours rouge.

En cas de météo incertaine, orage ou tempête, le Parc pourra être fermé pour raison de sécurité.

Ta signature, ou celle du dirigeant du groupe, sur la feuille d'enregistrement confirme que le règlement a été compris.

Tous les participant doivent être assurés contre "l'accident". Neuhausen est le tribunal compétent